



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
avec les collectivités
territoriales**

Saint-Brieuc, le 15 SEP. 2025

Bureau du développement durable

Affaire suivie par :

Nathalie LABONDE

Tél : 02 21 27 30 85

pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur le Président
Leff Armor Communauté
Moulin de Blanchardeau
CS 60036
22290 LANVOLLON

Objet : Classement des espaces boisés

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites s'est réunie le 11 septembre 2025 dans sa formation « sites et paysages », concernant la demande d'évolution du classement des espaces boisés dans le PLUiH de LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ pour la commune de PLOUHA.

L'article L.121-27 du Code de l'urbanisme applicable aux communes littorales dispose que « le plan local d'urbanisme classe en espaces boisés, au titre de l'article L.113-1, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et de sites ».

Dans ce cadre, lors de la CDNPS du 11 septembre 2025, la commission a été appelée à examiner ce dossier.

Je vous précise qu'elle a émis pour cette demande un avis favorable.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Georges SALAÜN

Copie pour information :
- M. le Sous-Prefet de Guingamp
- DDTM/SE

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

Prefet22 Prefet22